



2, place de l'église
25500 MORTEAU
contact@mjcmorteau.com

☎ 03 81 67 04 25
www.mjcmorteau.com

REGLEMENT INTERIEUR

de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs sans hébergement

ALSH 6-11 ans / Service Jeunesse 11-17 ans

2026-2027

1) Description

L'accueil de Loisirs 6 ans 11 ans :

- En période scolaire : le mercredi (sauf jours fériés)
- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Le Service Jeunesse 11 à 17 ans :

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

L'accueil est agréé par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES).

Les projets pédagogique et éducatif sont disponibles sur simple demande et affichés à l'entrée de l'ALSH.

Il appartient à chaque famille de vérifier que son assurance couvre bien les risques de « Responsabilité Civile » de son enfant.

2) Modalités d'inscription et de modifications

L'enfant doit avoir 6 ans révolus pour être accueilli en ALSH.

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour la saison en cours.

Le dossier d'inscription doit être complet et contenir :

A déposer à l'accueil de la MJC.

- Fiche adhérent remplie au nom de l'enfant et paiement de l'adhésion
- Fiche sanitaire de liaison

A déposer sur le portail.

- Document indiquant le quotient familial : Attestation de la CAF ou avis d'imposition sur le revenu établi pour l'année en cours
- Photo d'identité
- Vaccination : photocopie du carnet de santé
- Photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille
- Attestation de droits Sécurité Sociale

En cas de changement de situation familiale en cours d'année, merci de bien vouloir procéder à la modification sur le Portail Famille.

a) Inscriptions (obligatoirement par le biais du Portail Famille)

Mercredis loisirs :

Le lundi avant 16h en fonction des places disponibles

Les vacances scolaires :

Deux jours (ouvrés) précédant l'accueil de votre enfant avant 16h et en fonction des places disponibles

b) Désinscriptions (obligatoirement par le biais du portail famille)

Les mercredis :

Les désinscriptions sans justificatif seront acceptées jusqu'au jeudi précédent avant 16h.

Les périodes des petites vacances :

Pas de désinscription possible sans justificatif.

Les périodes des vacances d'été :

Les désinscriptions sans justificatif seront acceptées jusqu'à 15 jours (ouvrés) précédant le jour d'accueil de votre enfant.

Toute désinscription hors délai sera facturée.

En cas de maladie, pour ne pas être facturé, un certificat médical au nom de l'enfant devra obligatoirement être remis à la MJC **dans un délai de 48h**, document à déposer sur le portail.

Dans le cas de 3 absences consécutives injustifiées, la place pourra être redistribuée à ceux qui sont en liste d'attente.

Exceptionnellement, si l'inscription ou la désinscription n'est pas effectuée dans les temps, merci de nous contacter sur le courriel de l'ALSH (alsh.inscriptions@mjcmorteau.com).

3) Accueil et départ

L'accueil et le départ des enfants sont échelonnés.

► **Accueil de Loisirs 6-11 ans :**

Vous devez accompagner votre enfant vers l'animateur d'accueil et c'est à partir de ce moment-là qu'il sera sous la responsabilité de l'équipe.

- Accueil entre 7h00 et 9h30
- Départ entre 16h30 et 17h30.

L'enfant ne peut quitter le centre, qu'accompagné par l'un de ses parents (ou personne bénéficiant de l'autorité parentale) ou par une personne autorisée. L'enfant est autorisé à partir seul, uniquement si cela est indiqué dans le dossier d'inscription.

► **Service Jeunesse 11-17 ans :**

- Accueil le matin entre 7h00 et 10h00
- Accueil l'après-midi entre 13h30 et 14h00
- Départ entre 17h00 et 17h30

Il appartient aux familles de s'organiser de façon à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Départs

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants lors des départs.
L'équipe a un planning, des horaires à respecter et des impératifs familiaux.
Comptant sur votre compréhension,
La Direction

4) Santé

Tous les problèmes de santé doivent être signalés dans la fiche sanitaire de liaison.

Le responsable de l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser un enfant présentant un état fiévreux. En cas de maladie, il est dans l'intérêt de l'enfant d'être gardé par ses parents.

Aucun médicament ne doit être en possession de l'enfant. Ils doivent être remis au directeur ou à un animateur référent, accompagnés d'une ordonnance. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance à votre enfant. Seules les dispositions classiques de recours aux services compétents (SAMU, Pompiers) et les gestes de premiers secours seront prodigués en cas de nécessité.

Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent apporter la totalité de leur repas, une réduction de tarif sera effectuée.

Dès lors qu'un enfant bénéficie dans le cadre scolaire d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé), la copie de ce document doit obligatoirement être transmise à l'ALSH. Si après examen du protocole prescrit par le médecin, la MJC ne s'avère pas être en mesure de garantir le bien-être et la sécurité physique de l'enfant, celle-ci se réserve le droit de refuser la demande d'inscription.

Afin d'accueillir au mieux un enfant porteur d'un handicap, les parents ou un représentant légal, ont l'obligation d'en informer le responsable de l'accueil de loisirs lors de l'inscription afin que l'enfant et les parents soient reçus au préalable par le directeur de la MJC.

5) Activités et vie quotidienne

L'accueil de loisirs propose aux enfants de nombreuses activités individuelles ou collectives, intérieures ou extérieures. Les parents doivent habiller leurs enfants en fonction du programme de l'accueil de loisirs.

Des précautions seront prises par la MJC mais celle-ci se décharge de toute responsabilité si dégradation il y a (tâche de peinture, veste déchirée, etc.).

Les activités sont susceptibles d'évoluer en fonction du choix des enfants, des effectifs ou des conditions climatiques.

Les jeux vidéo, téléphones portables. (De même que l'alcool, tabac et drogue) sont interdits dans le respect du projet pédagogique. Ils seront conservés par l'équipe et rendus à la famille en fin de journée.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Les parents seront pécuniairement responsables de toute dégradation volontaire du matériel.

Tout comportement violent ou incorrect envers l'équipe, envers les autres enfants ou envers le matériel pourra faire l'objet d'exclusion.

6) Sorties

Durant les sorties, les enfants se soumettront aux règles de respect des lieux visités et des installations mises à leur disposition.

Les horaires peuvent être modifiés. Une information sera alors transmise aux parents. Les enfants devront être habillés et équipés en fonction de la sortie programmée (sac à dos, chaussures, gourde, casquette...).

7) Tarifs et facturation


Les tarifs sont indiqués sur les programmes ou donnés à l'accueil de la MJC.

Les parents devront fournir un document indiquant leur quotient familial de l'année en cours ou leur dernier avis d'imposition, sinon le tarif maximum sera appliqué.

Une facture sera adressée chaque fin de mois pour les mercredis et en fin de période pour les vacances. Celle-ci sera accessible uniquement sur le portail famille ; vous recevrez une notification par mail dès leur disponibilité. Elle devra être réglée impérativement à réception. Nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance sur ce point. En cas de difficulté, n'hésitez pas nous contacter.

Les modes de règlement acceptés sont : espèces / chèque libellé à l'ordre de la MJC de Morteau / chèques vacances / virement / carte bancaire / prélèvement.

Si le paiement se fait par virement (RIB ci-dessous) :

						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
10278	08660	00011580840	18	EUR	CCM MORTEAU	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8086	6000	0115	8084	018
					BIC (Bank Identifier Code)	
					CMCIFR2A	
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM MORTEAU				M.J.C.		
23 GRANDE RUE				2 PLACE DE L EGLISE		
BP 33084				25500 MORTEAU		
25500 MORTEAU						
Tél : 08-20-04-55-33						
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	